

Mon activité parlementaire en ligne



Site internet : www.patrick-chaize.fr

Twitter : @P_Chaize

Facebook : <https://www.facebook.com/patrick.chaize.10>

Très attaché aux territoires de l'Ain et à ses 407 communes, vous pouvez compter sur mon total engagement et ma détermination pour me faire l'écho de vos préoccupations légitimes.

Au service des élus :

- je vous accompagne dans vos démarches,
- je vous représente et vous soutiens dans vos actions,
- je porte vos positions au niveau des instances départementales et nationales,
- je défends la spécificité des territoires de l'Ain et de ses communes, expression de la démocratie,
- j'agis pour l'aménagement, le développement, le dynamisme économique et le maintien des services publics.



Accueil d'élus au Sénat dans le cadre du congrès des maires et présidents d'intercommunalités



Accueil du Conseil municipal Jeunes de Gex au Sénat



À Gênes, en tant que co-rapporteur de la commission d'enquête sur les ponts



Accueil des élus de Jayat au Sénat

Contacts

Permanence parlementaire dans l'Ain
 12 rue Paul Pioda – 01000 BOURG EN BRESSE 04.74.42.63.92
 Collaboratrices : Sandrine BERTRAND (s.bertrand@clb.senat.fr);
 Flavie COMTET (f.comtet@clb.senat.fr) ; Virginie JOLY (v.joly@clb.senat.fr)
 • Palais du Luxembourg – 15 rue de Vaugirard – 75291 PARIS CEDEX 06 – p.chaize@senat.fr

Ma carte d'identité

- Conseiller municipal de VONNAS
- Vice-Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat
- Membre de la délégation sénatoriale aux outre-mer
- Président du groupe d'études numérique
- Membre des comités de concertation France Très Haut Débit et France Mobile
- Membre de la commission supérieure du numérique et des postes
- Membre de la commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Président de l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications Électroniques et l'Audiovisuel)
- Président de l'Observatoire National de la Présence Postale

Directeur de la publication : Patrick Chaize – Imprimerie Multitude (Châtillon-sur-Chalaronne) Déc. 2018



Questions d'avenir

À la présidence de l'Observatoire national de la Présence postale, je serai un médiateur entre les élus locaux et ce service public auquel ils sont très attachés. Président de l'AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel), je participe à des échanges passionnants comme ici « Les 9^e Rencontres du Numérique », avec l'objectif toujours de défendre les territoires.



Inauguration des travaux de la salle polyvalente de Saint-Jean-de-Thurigneux, à l'invitation de son maire, Christian Baise



Inauguration des travaux d'accessibilité et du transfert de la bibliothèque de Saint-Nizier-le-Bouchoux, à l'initiative de son maire, Valérie Guyon



Inauguration des travaux de rénovation du foyer communal à Saint-Étienne-du-Bois à l'invitation de son maire, Alain Chapuis (opération qui a bénéficié de ma réserve parlementaire)



Cérémonie des vœux 2018 avec remise de médailles à des sapeurs-pompiers, à Saint-Jean-de-Gonville en présence du maire, Michel Brulhart



Réunion avec mes colistiers : l'occasion, chaque automne, de faire le point sur l'activité parlementaire, sur les questions qui nécessitent prise en compte et travail. L'opportunité d'entendre aussi la voix des territoires



Les réunions de secteur continuent. Initiées en 2015, elles présentent mon activité aux élus d'un territoire. En donnant la parole à chacun, je peux entendre vos préoccupations et vos propositions. Ici, à Cormoranche-en-Bugey, où j'ai été accueilli par Philippe Ermin et Annie Meuriou, conseillers départementaux

L'actualité en action

NEWS

Déc. 2018/N° 4



Patrick CHAIZE

Sénateur de l'Ain

En action

Le point avec Patrick Chaize :

«Une réforme territoriale en demi-teinte»

Que vous inspirent ces six semaines d'agitation des Gilets jaunes ?

Je trouve l'ambiance lourde et la situation préoccupante. J'ai entendu beaucoup de choses sur les parlementaires, le Sénat, le référendum. Les élus se sentent rejetés; ils doutent... Notre démocratie est malade. Je ne sais pas s'il y a trop de parlementaires. Je sais qu'il en faut pour examiner en trois semaines les 2 200 milliards du budget annuel de la France. Que veut-on: une république de technocrates ou d'élus de terrain? L'entité communale reste le pilier de notre démocratie; le maire est un élu que les citoyens connaissent et reconnaissent. D'une manière générale, il n'y a pas eu assez de pédagogie sur le rôle de nos institutions. Il faut se remettre en question et reconnaître le caractère légitime de la colère sociale.

Le gouvernement a-t-il encore le sens des réalités ?

Le Président de la République n'a pas su traduire jusqu'à présent les attentes de son électorat. Les Français veulent une autre façon d'aborder la politique. Il y a rupture entre le peuple et les élus. On ne s'entend plus. L'arrogance de certains ministres est insupportable. Un exemple: la limitation de la vitesse à 80 km/h. Le Sénat avait avancé une proposition: laissons aux Départements le soin de l'appliquer avec discernement. Fin de non-recevoir du Premier ministre.

Craignez-vous pour les prochains scrutins ?

En démocratie, il y a des principes avec notamment des élections. On peut regretter que les électeurs ne s'expriment que pour partie lors des scrutins. Le référendum d'initiative citoyenne, que les Gilets jaunes sollicitent, est une vraie fausse idée, à condition que la population fasse la démarche d'y répondre. Il ne faudrait pas que la contestation en bloc que nous connaissons rejaille sur les prochaines échéances électorales, en premier lieu les

européennes, ensuite les municipales. Les européennes auront lieu dans six mois et le débat d'idées peine à démarrer, alors que là aussi, il s'agit d'un enjeu capital pour notre pays. Notre démocratie a un problème durable avec l'abstention.

Le monde rural est-il déboussolé ?

Il est désorienté effectivement. La réforme territoriale est une réforme en demi-teinte. Les grandes régions ne sont pas une solution; les grandes communautés de communes doivent quant à elles être l'établissement public au service des communes. Dans ce contexte, la commune est et doit rester la collectivité de base, celle vers laquelle nos concitoyens doivent pouvoir se tourner.

Quels liens privilégiez-vous avec les élus ?

Je constate que soumis à ce sentiment de dépression, à ce malaise ambiant, les élus apprécient le contact, le conseil, l'appui, la présence. Ils m'en remercient souvent chaleureusement. J'ai appris à rester au contact pour une voiture incendiée, un conseil municipal en crise ou un dossier qui est bloqué. Ils m'avouent après: on avait oublié ce que pouvait nous apporter un sénateur. Tous les mandats ont besoin d'être pris au sérieux.

Vous figurez sur un blog et dans le palmarès du Sénat parmi les gros bosseurs. Vous êtes même classé dans les 30 premiers. Comment doser entre l'Ain et Paris ?

Parfois, c'est dur, je le reconnais, mais j'ai maintenu mon emploi du temps: deux jours à ma permanence pour les rendez-vous, deux jours sur le terrain au contact des élus, acteurs locaux et de la population et trois jours sur Paris. On m'a confié au cours de l'année trois missions nouvelles que je suis heureux de mener *in fine* dans l'intérêt de nos territoires.



M. Patrick CHAIZE
Sénateur de l'Ain

Maires Patrie !

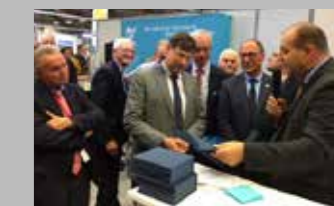
Quel réconfort d'entendre le Président de la République, poussé dans ses retranchements, célébrer la capacité des maires de France à incarner l'ouverture, le dialogue, l'équilibre, la préservation du lien social, à être l'issue de secours. Il n'y a pas si longtemps, ces piliers de la République passaient pour ringards; les voici appelés à être les remparts de la démocratie. Aujourd'hui, ils sont capables de répondre à l'urgence sociale; demain, ils ouvriront les portes de leur mairie pour des débats citoyens.

Il y a belle lurette que les maires occupent les ronds-points de la vie locale, qu'ils laissent circuler tous les courants de notre société. Parfois sans la reconnaissance de leurs administrés mais toujours avec leur écharpe tricolore comme signe distinctif.

Sommaire



Activité parlementaire au Sénat : une année d'engagements



Activité parlementaire sur le terrain : au plus près des élus de l'Ain



La Haute assemblée au palais du Luxembourg



Les élus à la tribune lors de l'AG de l'association des maires de l'Ain



100^e anniversaire de la fin de la Première guerre mondiale, à Bourg-en-Bresse



Inauguration d'un nouveau giratoire, dédié à Antoine de Saint-Exupéry, à la sortie de l'A42, à Château-Gaillard

Zoom sur



Intervention à la tribune du Sénat

Focus sur quelques textes votés au Sénat :

ÉLAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique)

Le Sénat a replacé les maires et les élus locaux au cœur de la politique de logement et d'aménagement en stoppant une réelle volonté de recentralisation. Il a obtenu des avancées. Ces mesures acquises de haute lutte n'auraient pas été pérennisées en cas d'échec de la commission mixte paritaire puisque les députés auraient rétabli leurs dispositions en faisant fi de nos travaux.

Sur le volet numérique : en ma qualité de rapporteur pour avis, j'ai contribué à la simplification des procédures pour accélérer le déploiement des réseaux de communication électronique (allègement des dossiers d'information remis au maire pour le passage en 4G d'antennes relais existantes, avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'installation d'antennes, etc.). J'ai déposé sur ce texte 24 amendements dont la quasi-totalité a été adoptée.

Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018.

ÉGALIM (équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous)

Le Sénat a rejeté ce texte dénonçant la trahison de l'esprit des États généraux de l'alimentation et la promesse faite aux agriculteurs de leur permettre de vivre de leur travail. L'Assemblée nationale (AN) a totalement ignoré les avancées votées par le Sénat et attendues par nos agriculteurs. De nombreuses dispositions créent des charges nouvelles et véhiculent une image négative de l'agriculture.

J'ai présenté et défendu des amendements pour :

– maintenir la possibilité de mise à disposition de bouteilles en plastique aux services de restauration collective qui auraient mis en place des systèmes de collecte des emballages ou des bouteilles en plastique (démarche de l'usine d'emballage Cristaline aux Neyrolles).

– allonger le délai de paiement pour les ventes de produits ou les prestations de services relevant du secteur viticole, compte tenu du caractère saisonnier marqué de cette activité (démarche du Syndicat des Vins du Bugey).

Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018.

Accueil des gens du voyage et lutte contre les installations illicites

J'ai voté la proposition de loi conforme au texte de l'AN en regrettant la faible portée des mesures proposées. Le texte apporte des amorces de solution : création d'une police spéciale des résidences mobiles confiée aux maires respectant leurs obligations pour interdire le stationnement des caravanes hors du périmètre des aires ; doublement des sanctions pénales avec la création d'une amende forfaitaire. Le débat doit se poursuivre via un prochain texte, pour parvenir à un juste équilibre entre collectivités et gens du voyage.

Loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018.

Proposition de loi relative à l'équilibre territorial et à la vitalité de la démocratie locale, un texte à l'initiative de la majorité sénatoriale

Le texte se construit autour d'une logique de rééquilibrage territorial : elle cherche à favoriser l'aménagement du territoire en laissant davantage de marges de manœuvre aux élus locaux et aux collectivités, et à corriger certains déséquilibres institutionnels nés de la prolifération des réformes de l'organisation territoriale de ces dernières années (loi MAPTAM, loi NOTRe, refonte de la carte des régions).

J'ai présenté et défendu sur ce texte 14 amendements, entre autres : – autoriser les EPCI à participer à des groupements de commandes quelles que soient leurs compétences. – permettre le passage à la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM) avec part incitative sur l'ensemble du territoire d'un EPCI dont une partie

du territoire était passée au système de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) préalablement à la fusion d'EPCI, etc.

Ce texte, adopté à l'unanimité par le Sénat le 13 juin 2018, est en attente d'inscription à l'agenda de l'AN.

Proposition de loi relative à l'eau et à l'assainissement

L'article 64 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » vers les intercommunalités à l'horizon 2020. Dès le début, la majorité sénatoriale avait rejeté cette disposition, préférant la placer dans la catégorie des compétences optionnelles. C'est ce qu'elle a souhaité faire en déposant une proposition de loi. Si cette initiative a été adoptée au Sénat, elle n'a jamais été inscrite à l'agenda de l'Assemblée nationale.

Les députés de la majorité présidentielle ont préféré débattre de leur propre texte de loi. Malheureusement pour les élus locaux, le texte de l'AN ne reprenait qu'à moitié les propositions du Sénat. Toutefois, si le texte voté définitivement à l'AN, sans surprise, a maintenu le transfert obligatoire, deux assouplissements ont été concédés :

– mécanisme de minorité de blocage : il vise à donner une marge de manœuvre aux communes membres d'une communauté de communes qui souhaiteraient reporter le transfert des compétences « eau » et « assainissement » de 2020 à 2026. La demande de report doit être formulée avant le 1^{er} juillet 2019. Conditions de report : obtenir 25 % des communes membres de la communauté de communes, représentant plus de 20 % de la population.

– eaux pluviales et ruissellement – des compétences facultatives : dans les communautés de communes, la gestion et le stockage des eaux pluviales sont désormais « détachés » de la compétence assainissement. Ainsi, les compétences « eaux pluviales » et « ruissellement » deviennent facultatives pour les communautés de communes.

La synthèse de mes travaux parlementaires :

Projet de la loi ÉLAN

Un avis déposé le 27 juin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, sur ce texte. En ma qualité de rapporteur pour avis, j'ai réalisé plus d'une dizaine d'auditions et expertises en profondeur le volet numérique du texte. Au-delà de l'enjeu de la « simplification » des procédures administratives, mon travail a été guidé par deux objectifs principaux : poursuivre l'accélération des déploiements des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique ; et améliorer la couverture mobile proposée aux citoyens sur l'ensemble du territoire et son évaluation.

Contrôle du Gouvernement

J'ai déposé au cours de l'année, 34 questions au Gouvernement (questions écrites et orales), parmi lesquelles :

- processus de construction de nouvelles casernes de gendarmerie
- insuffisance en moyens humains du Tribunal de Grande Instance de Bourg
- réglementation applicable aux moulins
- intégration des places des maisons d'enfants à caractère social dans le recensement des logements locatifs sociaux
- accueil touristique de montagne et utilisation de l'eau
- absence d'un cadre juridique entourant l'extinction nocturne de l'éclairage public
- exclusion de certaines dépenses du dispositif de FCTVA
- maintien des arrêts au niveau des gares de Tenay-Hauteville, Virieu-le-Grand, Belley...

Retrouvez l'intégralité de mes questions et des réponses associées sur mon site www.patrick-chaize.fr



Quatre propositions de loi (PPL) récemment déposées...

- PPL instituant une obligation d'information des maires et des présidents de conseils départementaux, des interventions effectuées par les SDIS sur leur collectivité ;
- PPL relative à la participation aux groupements de commandes des établissements

publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

- PPL tendant à améliorer l'information du public sur les affaires locales ;
- PPL réformant les modalités d'attribution des fonds de concours intercommunaux.

... et une proposition votée

Ma proposition de loi tendant à sécuriser et à encourager les investissements dans les réseaux de communication électronique a été adoptée à l'unanimité en mars*. Objectifs : – renforcer le cadre juridique des déploiements de réseaux de communications électroniques : il est prévu de mettre en place des outils permettant d'éviter les superpositions entre réseaux de fibre optique, afin de conforter la complémentarité retenue par le Plan France Très Haut Débit, entre initiative privée et initiative publique.

– améliorer la couverture du territoire par les réseaux mobiles : il s'agit d'actualiser les

critères retenus en matière de couverture mobile des « zones blanches » compte tenu des besoins actuels des utilisateurs, et soutenir les déploiements d'antennes, par des allègements réglementaires et un plafonnement de la fiscalité applicable. C'est un signal fort qui a ainsi été donné aux opérateurs et au Gouvernement par les représentants des collectivités de toutes tendances, démontrant le grand intérêt porté à nos territoires et une attente forte de l'ensemble de nos concitoyens.

* Des dispositions de cette proposition de loi ont été insérées dans la loi ÉLAN.

Le projet de loi de finances 2019 *

La politique gouvernementale oscille entre fausses promesses et vrais renoncements :

- ➔ une croissance 2018 très inférieure à la dynamique 2017, compromise par les aléas internationaux, la stagnation de la consommation et les inquiétudes sur le pouvoir d'achat.
- ➔ pour la première fois depuis 2009, le déficit public devrait augmenter (de - 2,6 % à - 2,8 % du PIB).
- ➔ le montant des économies nécessaires pour respecter l'objectif d'évolution de la dépense publique fixé par le Gouvernement en 2019, aussi modeste soit-il, est évalué à 14 milliards par la commission des finances du Sénat.
- ➔ l'effort repose encore sur les collectivités territoriales et la Sécurité sociale plutôt que sur l'État, dont aucun travail de réflexion n'est engagé.
- ➔ sans effort réel d'économies, il est contestable que le projet du budget du gouvernement repose sur des mesures de rendement, comme la fiscalité écologique et énergétique.
- ➔ une communication trompeuse sur le pouvoir d'achat.
- ➔ la majorité sénatoriale a jugé indispensable de revenir sur les hausses de fiscalité énergétique qui n'ont pas d'objectif environnemental.
- ➔ il s'agit aussi de proposer des mesures en faveur du pouvoir d'achat des ménages ainsi que des mesures d'économies pour ne pas dégrader le solde.

J'ai déposé sur ce texte 24 amendements (taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - financement des projets très haut débit - Plan France Très Haut Débit - Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) - droit d'inscription dans l'enseignement supérieur - transmission/reprise d'entreprises et crédit vendeur - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) - exonération fiscale portant sur l'« indemnité représentative de mise à disposition de la ou des pièces réservées à la personne accueillie » au bénéfice des familles d'accueil...).

* En cours d'examen au moment de l'impression de ces pages.

PROXIMITÉ

« Patrick Chaize est un sénateur très présent. J'apprécie cette proximité. On l'invite, il vient. Il organise même des réunions pour comprendre et répondre. Il sait orienter utilement. Il connaît beaucoup de choses sur le plan juridique, ce qui lui a permis, à partir de notre cas particulier, de poser une question au gouvernement et de déposer un projet de loi. »

Michel GIRER, président de la CC de la Dombes



Réunion Domb'Entreprendre organisée par Michel GIRER, en octobre 2018

APPUI

« Avec ses centaines de milliers de visiteurs, son commerce très actif, Ars avait besoin de retrouver un distributeur automatique de billets. Fin de non-recevoir des banques, y compris de la Poste, pour cause de non rentabilité ! Patrick Chaize a pesé de tout son poids auprès de La Poste. Le DAB est en service depuis plus d'un mois et fonctionne bien. »

Richard PACCAUD, maire d'Ars-sur-Formans

EXPLICATIONS

« J'apprécie le travail de proximité, très précieux, très concret, très pragmatique de notre sénateur. J'ai aussi beaucoup apprécié la réunion organisée en juin, à Viriat, sur la loi ÉLAN. Une présentation très pédagogique, avec des intervenants qui connaissent leur sujet. Les élus ont besoin de ce type d'initiative, particulièrement en matière d'urbanisme. »

Valérie GUYON, maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, conseillère départementale



Réunion du syndicat mixte du SCOT Bugey sur la loi ÉLAN, en décembre 2018

SOLUTIONS

« L'alimentation en électricité d'une ferme située à 600 m du village était un casse-tête pour la commune et le jeune agriculteur qui s'installait. Personne n'avait les moyens de la financer. Patrick a percuté : il a réuni tout le monde : le SIEA, la Chambre, le Conseil départemental. On s'est mis d'accord sur une répartition qui fera jurisprudence. »

Robert SERPOL, maire de Chavornay

CONCILIATION

« Nous travaillons avec Patrick Chaize depuis 2014, sur la téléphonie mobile. Un vrai problème sur notre immense territoire. Il s'est démené pour accorder les intervenants et pour que nous obtenions bientôt 3 antennes dans le cadre du plan national. C'est indispensable pour nos entreprises tournées vers l'extérieur et la sécurité des pistes. »

Bernard GIRAUD-GUIGUES, maire de Haut-Valromey (commune nouvelle)

DIALOGUE

« Patrick, que je connais depuis longtemps, est un bon interlocuteur. Il est venu me trouver pour évoquer les dossiers gessiens, pour s'en imprégner. Le numérique est devenu son « cœur de métier » grâce à ses connaissances et à ses responsabilités. En tant que VP du Département, je mesure l'importance du travail qu'il a engagé. »

Daniel RAPHOZ, maire de Ferney-Voltaire, vice-président du Département